

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 13 DECEMBRE 2021, à 20 heures.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de HUISMES, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER.

Présents : Elisabeth BENOIST, Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Agnès BOREL, Claudine BOUCHER, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Cyril DELALANDE, Max DELUGEAU, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTÉ, Aurélie PREUX et Marc SAUTEREAU.

Excusé : Lionel HÉGRON.

Secrétaire de séance : Max DELUGEAU.

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers municipaux sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 08 novembre 2021. Il est approuvé à l'unanimité.

Après l'envoi d'un courriel aux membres du conseil municipal, Monsieur le Maire confirme la nécessité de rajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour qui porte sur les ressources humaines « réorganisation du pôle administratif ». Les membres présents acceptent à l'unanimité.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. BIENS COMMUNAUX.

- Inscription d'une coupe de bois par l'Office National des Forêts à l'assiette de l'année 2022 (N° 2021-08-052).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'Office National des Forêts a rédigé un document d'aménagement de la forêt de Saint-Benoît-la-Forêt en 2017 qui contient un programme de coupe que l'O.N.F. étudie tous les ans pour élaborer et valider l'assiette des coupes.

C'est dans le cadre de l'application de ce document d'aménagement qu'il est proposé d'inscrire à l'état d'assiette 2022 : les coupes d'amélioration pour les parcelles 2, 3 et 8.

Conformément à l'article L214-5 du code forestier et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette inscription et fixe comme suit la destination des coupes inscrites : les produits seront vendus par l'Office National des Forêts.

- Convention pour occupation à titre gracieux de la parcelle communale cadastrée section B n° 1796 au lieudit « La Bouzinière » (N° 2021-08-053).

Les conjoints LEROY ont vendu à la commune la parcelle cadastrée section B n° 1796 au lieudit « La Bouzinière » en prévision de l'aménagement d'un accès qui desservira une zone actuellement en 2AU dans notre PLUi pour les années futures.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Philippe COIQUIL est propriétaire des terrains qui jouxtent cette parcelle communale. Ce dernier demande à la commune s'il est possible de faire une convention qui lui permettrait d'avoir la jouissance de la

parcelle tant que l'accès n'est pas réalisé. En échange, il s'engage à entretenir cet espace.

Monsieur Philippe COIQUIL demande à ne pas participer au vote en sa qualité de conseiller municipal et à se retirer de la séance pendant la délibération.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (moins une abstention de Monsieur Marc SAUTEREAU) cette mise à disposition à titre gracieux au profit de Monsieur Philippe COIQUIL durant la non réalisation du futur accès. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation.

2. AFFAIRES GENERALES.

- Renouvellement de l'adhésion au système d'information et d'alerte des habitants « panneauPocket ».

Pleinement satisfait de cette prestation pendant l'année 2021, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler son adhésion pour une durée de deux ans d'abonnement pour un coût de 360,00 euros TTC plus un trimestre supplémentaire offert.

3. TRAVAUX.

- Suivi du projet d'aménagement du pôle associatif (N° 2021-08-054).

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de conclure, dans le cadre des différents marchés publics allotis, des avenants en plus et en moins aux marchés publics attribués aux différentes entreprises retenues pour des prestations en plus et/ou en moins.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant n° 1 en plus et en moins aux marchés publics suivants :

Lot n° 03 – Charpente-Couverture : Entreprise POUESSEL de Monts Avenant n° 1 en moins

Montant initial du marché H.T.	119 361,10 euros
Montant initial du marché TTC	143 233,32 euros
Montant de l'avenant n° 1 H.T.	- 3 689,75 euros
Montant de l'avenant n° 1 TTC	- 4 427,70 euros
Montant du marché au final H.T.	115 671,35 euros
Montant du marché au final TTC	<u>138 805,62 euros</u>

Lot n° 04 – Cloisonnements-Plafonds suspendus : Entreprise MV AMENAGEMENT de Tours Avenant n° 1 en plus

Montant initial du marché H.T.	21 764,46 euros
Montant initial du marché TTC	26 117,35 euros
Montant de l'avenant n° 1 H.T.	+ 6 843,74 euros
Montant de l'avenant n° 1 TTC	+ 8 212,49 euros
Montant du marché au final H.T.	28 608,20 euros
Montant du marché au final TTC	<u>34 329,84 euros</u>

Lot n° 05 – Menuiseries extérieures et intérieures : Entreprise DUBOIS Gérard de Sepmes Avenant n° 1 en moins

Montant initial du marché H.T.	45 535,80 euros
Montant initial du marché TTC	54 642,96 euros
Montant de l'avenant n° 1 H.T.	- 1 436,53 euros
Montant de l'avenant n° 1 TTC	- 1 723,84 euros
Montant du marché au final H.T.	44 099,27 euros
Montant du marché au final TTC	<u>52 919,12 euros</u>

Lot n° 08 – Plomberie - Sanitaires : Entreprise INEO CENTRE de Parçay-Meslay Avenant n° 1 en moins

Montant initial du marché H.T.	18 157,56 euros
Montant initial du marché TTC	21 789,07 euros
Montant de l'avenant n° 1 H.T.	- 1 570,59 euros
Montant de l'avenant n° 1 TTC	- 1 884,71 euros
Montant du marché au final H.T.	16 586,97 euros
Montant du marché au final TTC	<u>19 904,36 euros</u>

Lot n° 09 – Electricité CFO-CFA-Chauffage-Ventilation : Entreprise INEO CENTRE de Parçay-Meslay Avenant n° 1 en plus

Montant initial du marché H.T.	55 280,34 euros
Montant initial du marché TTC	66 336,41 euros
Montant de l'avenant n° 1 H.T.	+ 8 768,60 euros
Montant de l'avenant n° 1 TTC	+ 10 522,32 euros
Montant du marché au final H.T.	64 048,94 euros
Montant du marché au final TTC	<u>76 858,73 euros</u>

Lot n° 10 – Equipement Inox : Entreprise BENARD de La Ville-aux-Dames Avenant n° 1 en plus

Montant initial du marché H.T.	24 619,00 euros
Montant initial du marché TTC	29 542,80 euros
Montant de l'avenant n° 1 H.T.	+ 2 478,75 euros
Montant de l'avenant n° 1 TTC	+ 2 974,50 euros
Montant du marché au final H.T.	27 097,75 euros
Montant du marché au final TTC	<u>32 517,30 euros</u>

Il autorise Monsieur le Maire à signer les avenants n° 1 en plus et les avenants en moins présentés par lesdites entreprises.

Madame BOREL annonce également un avenant n° 2 en plus à venir au lot n° 9 - électricité qui a été attribué à l'entreprise INEO CENTRE. En effet, un système de désenfumage est obligatoire dans le pôle associatif. Le coût estimé serait de l'ordre de 20 000,00 euros H.T.

4. RESSOURCES HUMAINES : REORGANISATION DU POLE ADMINISTRATIF.

Monsieur le Maire expose qu'un agent du service administratif part en retraite à compter du 1^{er} avril 2022.

Considérant le compte épargne temps et les congés à solder de cet agent, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réorganiser le pôle administratif de la mairie et présente les profils de poste réactualisés des agents administratifs pour la tenue de l'accueil de la mairie et de l'agence postale communale.

Il précise que les emplois actuels seront ainsi modifiés :

- Le poste de l'adjoint administratif qui était à temps complet (qui part en retraite) sera remplacé par un poste à 20/35^{ème} (une offre de recrutement va être lancée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale),
- Le poste de l'adjoint administratif, déjà en poste, qui était à 28/35^{ème} passera à temps complet.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'émettre ou non un accord de principe sur cette réorganisation du pôle administratif car il précise qu'il n'est pas nécessaire de délibérer. Le conseil municipal émet à l'unanimité un accord de principe.

5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- o *Financement des frais de scolarisation pour un enfant scolarisé dans une école de Chinon (N° 2021-08-055).*

La commune de Chinon sollicite le conseil municipal pour le paiement des charges de fonctionnement supportées durant l'année 2021-2022 pour un enfant de Huismes scolarisé dans une école de Chinon. Le coût pour un élève élémentaire s'élève à la somme de 1 514,85 euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'inscrire cette dépense de 1 514,85 euros au budget unique de l'année 2022 mais demande à la commune de Chinon de fournir le détail des frais de fonctionnement.

- o Offre de la société RICOH sur la cyber-sécurité du système informatique de la mairie.

Le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette offre de prestation considérant que la communauté de communes Chinon Vienne et Loire est actuellement en réflexion sur une solution de mutualisation avec les communes membres.

- o Vigne en fermage auprès du GAEC DELALANDE.

Le conseil municipal est informé que la commission des biens communaux a décidé que la vigne donnée en fermage au GAEC DELALANDE serait conservée en l'état actuel.

- o Vœux 2022 du conseil municipal à la population.

Le conseil municipal décide de ne pas maintenir la cérémonie prévue initialement le mercredi 05 janvier 2022. Suivant l'évolution de la situation sanitaire, elle pourrait se dérouler fin janvier. Dans la négative, l'inauguration du pôle associatif serait planifiée en février voire en mars 2022.

- Rapport des commissions.

Le conseil municipal entend les actions menées par chaque adjoint et conseiller délégué au sein de chaque commission.

- Date du prochain conseil municipal.

L'assemblée est informée que le prochain conseil municipal est fixé au lundi 24 janvier 2022 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30 minutes.

Date de la publication : 20 décembre 2021.
Certifié exact,

Le secrétaire de séance,

Max DELUGEAU.



Le Maire,

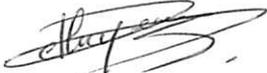


Denis MOUTARDIER.

Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance

N° délibération	Titre
2021-08-052	Inscription coupe de bois en 2022 auprès de l'office national des forêts
2021-08-053	Convention d'occupation parcelle communale section B n° 1796 au profit de Ph. Coiquil
2021-08-054	Aménagement pôle associatif marchés publics avenants 1 en plus et en moins entreprises
2021-08-055	Frais de scolarisation hors commune – demande participation commune de Chinon

Signature des membres présents

Présents	Signatures	Présents	Signatures
BENOIST Elisabeth		BERRUER-CHARRAIS Isabelle	
BOREL Agnès		BOUCHER Claudine	
COIQUIL Philippe		COLIN Romuald	
DELALANDE Cyril		DELUGEAU Max	
GIRAULT Pascale		GUERTIN Jean-Michel	
HÉGRON Lionel	<i>Excusé</i>	MOUTARDIER Denis	
PLANTÉ Clémence		PREUX Aurélie	
SAUTEREAU Marc			